

## DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES



### ARRÊTÉ DE CIRCULATION – TRAVAUX RÉSEAUX AEP CASSANAS – COMMUNE DE DOURBIES

Nous, Maire de la Commune de Dourbies

Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,

Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,

Vu le code de la route et notamment son article L 411-1

Considérant la nécessité de réparer une vanne du réseau d'eau potable située au milieu de la chaussée, au hameau de Cassanas, commune de DOURBIES

#### ARRÊTE

##### ARTICLE 1er :

La circulation sur la RD 151a sera interdite les 20 et 21 juin 2022 inclus pour des travaux de réparation du réseau d'alimentation en eau potable dans le centre du hameau de Cassanas, Commune de Dourbies.

##### ARTICLE 2 :

Une signalétique appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

##### ARTICLE 3 :

Une déviation sera mise en place depuis St Jean du Bruel par la RD151 et RD341 par le col de la Pierre Plantée.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Madame la Sous-Préfète du Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie

En Mairie le 14 juin 2022

Le Maire

Irène LEBEAU



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06.01.1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la Mairie ci-dessus désignée.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa notification.